



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

---

**Compte rendu du 27 novembre 2017**

# PARTICIPANTS

## Présents :

### Membres élus

Marie-Christine BOUDOT-DESHONS, Christine BERTRAND, Jean BOONEN, Daniel CERUTTI, Jacques-Philippe CHEVALIER, Marie DE METZ NOBLAT, Christian FAIVRE, Arnaud HABRANT, Denis HEFTRE, Jean-Louis KAYSER, Delphine MANZANO, Brigitte MEYER, Stéphane MORETTI, François PELISSIER, Philippe PERRIN, Laurence REBECK, Daniel RODER, Gilles SCHAFF, Didier VAUCOIS

### Membres associés

Stéphanie TABOUILLOT, Joel VIGNERON

### Conseillers techniques

Vinent BARBARAS, Philippe DUPONT, Thierry GIGOUT, Colette HEISSER, Sébastien PLAID

### Personnes qualifiées

Charles CUNAT, Président du Tribunal de Commerce de Nancy, Ophélie DIEUDONNE, Chargée de Mission Tutelle des CCI DIRECCTE, Eric THORR, Administrateur Adjoint DGFIP.

### Permanents

Natalia FONTENEAU, Chef de Cabinet, Lina GILSON, Directrice Générale, Christine LACOSTE, Assistante de la Directrice Générale, Gilles ROUX, Directeur Services aux Entreprises et Territoires, Olivier SIMON, Directeur Général Adjoint, Eric TAVERNE, Directeur de Cabinet

## Excusés :

### Membres élus

Philippe AUBRY, André CARLOTTI, Marie-Jo DAVANZO, Hervé GARNIER, Jacques HENRION, Valérie LUNG-BROGLIA, Adeline MASSON-THOMAS, Marianne MAURICE

### Membres associés

Olivier BERTRAND, Fabrice CHARTREUX, Pascal CARRERAS, Béatrice CUIF-MATHIEU, Philippe DURST, Richard ENGEL, Jean-Sébastien MENGIN, Marie-Caroline ORLUC

### Conseillers techniques

Nicole GIRARD

### Personnes qualifiées

Aurélien DAUBAIRE, Directeur Régional INSEE Grand Est, Philippe DUPONT, Directeur Départemental Banque de France, Georges TSCHINSCHANG, Président du Tribunal des Prud'hommes, Gérard RENOARD, Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, Alban VIBRAC, Président de la CPME 54

## **Invité**

Jean-Luc MARX, Préfet de Région Grand Est, Philippe MAHE, Préfet de Meurthe-et-Moselle, Gilbert STIMPFLIN, Président de la CCI Grand Est

## **Absents :**

### **Membres élus**

Pierre GRILLOT, Patricia GUIRLINGER, Jérôme KIEFFER, Véronique MILLET, Stéphane ROBERT-GRANDJEAN, Nathalie UDASSE

### **Membres associés**

Marie-Hélène BRION, Valérie CALAMIA, Astrid CANADA, Valérie CREUSOT-RIVIERE, Olivier LOUE, Philippe MARCHAND

### **Conseillers techniques**

Marie CANTON, Laurine DEBACKER JOBERT, Alex MÜLLER, Blandine OZDEMIR

### **Personnes qualifiées**

Jean ARNOULD, Président UIMM Lorraine Michel BEDU, Président de la Fédération Départementale de l'Industrie Hôtelière ; Jean-Paul DAUL Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, Philippe DIDELOT Directeur de la DIRECCTE unité territoriale 54, Claude D'HARCOURT, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé; Roland ESCH, Président du Tribunal de Grande Instance de Nancy, Martial MUNIER, Président de la Délégation Meurthe-et-Moselle UIMM Lorraine,

## **Invités**

Jérôme KIEFFER, KPMG

# SOMMAIRE

1	Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 19 juin 2017 et du compte rendu de l'Assemblée Générale du 30 juin 2017 .....	6
2	Examen du Budget Rectificatif 2017 .....	6
3	Examen du Budget Primitif 2018.....	7
4	Schéma organisationnel de la CCI.....	8
5	Syndicat Mixte Meurthe-et-Moselle .....	8
6	Participation au capital de la SEM Métropolitaine .....	10
7	SASU « Evènementiel » .....	11
8	SASU « Conseil » .....	15
9	Convention Pôle Entrepreneuriat.....	18
10	CAREP : Stratégie de développement, participation au capital.....	18
11	Modification du Règlement intérieur.....	19
12	Appels à cotisation.....	20
12.1	Initiative Val de Lorraine : Appel à cotisation du montant de 150 € au titre de l'année 2017 .....	20
12.2	Initiative Grand Nancy : Appel à cotisation du montant de 200 € au titre de l'année 2017 .....	21
12.3	SCALEN : Appel à cotisation du montant de 20 € au titre de l'année 2017 .....	21
12.4	Seine Moselle Rhône : Appel à cotisation du montant de 431 € au titre de l'année 2017 ..	21
12.5	Club Affaires Stanislas : Appel à cotisation du montant de 350 € au titre de la saison 2017-2018 .....	21
12.6	Initiative Pays Haut : Appel à cotisation du montant de 80 € au titre de l'année 2017... 21	
12.7	Mission Locale du Lunévillois : Appel à cotisation du montant de 15 € au titre de l'année 2017.....	22
13	Demandes de subvention .....	22
13.1	Tribunal de Commerce de Briey : demande de subvention au titre de l'année 2017 .....	22
13.2	Tribunal de Commerce de Nancy : demande de subvention au titre de l'année 2017 ....	22
14	Demandes de désignations.....	23
14.1	Mission locale du Lunévillois : désignation d'un membre titulaire (collège des partenaires économiques et sociaux) en remplacement d'Olivier BERTRAND .....	23
14.2	Préfecture de Meurthe-et-Moselle, Direction départementale des Territoires : demande de désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma	

d'Aménagement des Eaux Rupt de Mad Esch Trey (collège des usagers, des propriétaires onciers, organisations professionnelles et des associations concernées).....	23
14.3 CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle) : désignation d'un membre titulaire en remplacement d'Erwan BERNARDE .....	23
14.4 CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole de Meurthe-et-Moselle) : désignation d'un membre suppléant (collège commerce indépendant) en remplacement d'Erwan BERNARDE .....	24
14.5 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites : désignation d'un membre suppléant en remplacement d'Erwan BERNARDE .....	24
14.6 Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs : désignation d'un membre suppléant en remplacement d'Erwan BERNARDE.....	24
14.7 CODERST (Conseil départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) : désignation d'un membre suppléant en remplacement d'Erwan BERNARDE... ..	24
14.8 EPTB Meurthe-Madon (comité de pilotage études PAPI Meurthe) : désignation d'un membre suppléant en remplacement d'Erwan BERNARDE .....	25
14.9 EPTB Meurthe-Madon (comité de pilotage études PAPI Madon) : désignation d'un membre suppléant en remplacement d'Erwan BERNARDE .....	25
14.10 Faculté des Sciences et Technologies – FST (Conseil de la Faculté) : désignation d'un membre titulaire en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN .....	25
14.11 ENSIC - Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques (Conseil) : désignation d'un membre titulaire en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN.....	25
14.12 Faculté du Sport-UFR STAPS (Conseil d'Unité) : désignation d'un membre suppléant en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN .....	25
14.13 ISAM-IAE NANCY – Université de Lorraine (Conseil) : désignation d'un membre suppléant en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN .....	26
14.14 ADER Investissements : désignation d'un membre suppléant en remplacement de Boris OUARNIER.....	26
14.15 APROFIN : désignation d'un membre suppléant en remplacement de Boris OUARNIER .....	26
14.16 Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy (Comité des Moyens, des Ressources et des Personnels) : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant....	26
14.17 LORPM (CA), anciennement INFOLLOR : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant .....	26
14.18 Maison de l'Emploi du Grand Nancy : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant .....	27
14.19 Association Rives de Meurthe : désignation d'un membre suppléant et d'un membre titulaire .....	27
14.20 Commission de vidéo-protection (Préfecture de Meurthe-et-Moselle) : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant .....	27
14.21 ENORGA (Centre de gestion) : désignation d'un membre titulaire.....	27
15 Avis de la CCI sur les documents de projets d'urbanisme.....	27
15.1 PLU de Francheville (C.C. Terres Toulouses).....	28
15.2 PLU de Gye (C.C. Terres Toulouses) .....	28

15.3	PLU de Noviant-aux-Prés (C.C. Terres Toulouises ).....	28
15.4	PLU de Bouvron (C.C. Terres Toulouises).....	29
15.5	PLU de Thélod (C.C. Moselle et Madon).....	29
16	Point sur les marchés.....	30
16.1	Marchés passés en 2017.....	30
16.2	Marchés à renouveler.....	30
17	Questions diverses .....	31
17.1	Concessions portuaires : appel d'offre .....	31
17.2	Calendrier des réunions institutionnelles 2018.....	31

## *Annexes*

*Annexe 1 : Plaquette de présentation du Budget Rectificatif 2017 de la CCI*

*Annexe 2 : Plaquette de présentation du Budget Primitif 2018 de la CCI*

*Annexe 3 : Organigramme de la CCI*

*Annexe 4 : Calendrier des réunions institutionnelles 2018*

# PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle s'est réunie en Assemblée Générale le lundi 27 novembre 2017, à 18h dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy.

Le Président François PELISSIER ouvre la séance et présente les excuses de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de Région Grand Est, Monsieur Philippe MAHE, Préfet de Meurthe-et-Moselle, Gilbert STIMPFLIN, Président de la CCI Grand Est, Aurélien DAUBAIRE, Directeur Régional INSEE Grand Est, Philippe DUPONT, Directeur Départemental Banque de France, Georges TSCHINSCHANG, Président du Tribunal des Prud'hommes, Gérard RENOUARD, Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, Alban VIBRAC, Président de la CPME 54

Le Président François PELISSIER salue la présence de Monsieur Charles CUNAT, Président du Tribunal de Commerce de Nancy et Monsieur Eric THORR, Administrateur Adjoint DGFIP.

Le Président François PELISSIER informe que les négociations entre le réseau consulaire et le gouvernement concernant la baisse de TCVAE de 17 % se poursuivent. L'ordonnance est transmise au Sénat pour essayer d'étaler la ponction et faire en sorte que cette baisse soit absorbée sur plusieurs années. Une réunion de Bureau de la CCI Grand Est spécialement dédiée à l'équation 2018 aura lieu prochainement afin de mesurer l'ampleur de cette baisse.

Le Président informe que la piste de rapprochement entre les CCI et les CMA devra être étudiée. L'inspection générale en charge de l'audit des CCI devra émettre ses conclusions début février 2018 ce qui nous encouragera ou pas dans cette voie.

## **1 Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 19 juin 2017 et du compte rendu de l'Assemblée Générale du 30 juin 2017**

Le Président François PELISSIER rappelle que tous les membres ont été destinataires par mail du projet de compte rendu de l'Assemblée Générale du 19 juin 2017 et du projet du compte rendu de l'Assemblée Générale du 30 juin 2017 et le les soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale.

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le compte rendu de l'Assemblée Générale du 19 juin 2017 et le compte rendu de l'Assemblée Générale du 30 juin 2017.*

## **2 Examen du Budget Rectificatif 2017**

Laurent PERREIN, le Responsable Administratif et Financier présente à l'aide des slides le Budget Rectificatif 2017.

*Annexe 1 : Plaquette de présentation du Budget Rectificatif 2017 de la CCIT*

- Lecture de l'avis de la Commission des Finances  
par Delphine MANZANO, Vice-présidente

***Avis de la Commission des Finances du 27 octobre 2017 :***

*La Présidente et les membres de la Commission des Finances se sont réunis le vendredi 27 octobre 2017 pour examiner le Budget Rectificatif 2017. Ils ont donné un avis favorable à l'unanimité à ce budget.*

***Le budget, tel que présenté, a reçu un avis favorable du Bureau du 30 octobre 2017.***

*La Vice-présidente Delphine MANZANO, au nom de la Présidente de la Commission des Finances et au nom des membres de cette commission, propose que l'Assemblée Générale de la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle donne un avis favorable au Budget Rectificatif 2017.*

***L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le Budget Rectificatif 2017 tel que présenté.***

### **3 Examen du Budget Primitif 2018**

Laurent PERREIN, le Responsable Administratif et Financier présente à l'aide des slides le Budget Primitif 2018.

*Annexe 2 : Plaquette de présentation du Budget Primitif 2018 de la CCIT*

- *Lecture de l'avis de la Commission des Finances*  
par Delphine MANZANO, Vice-présidente

***Avis de la Commission des Finances du 27 octobre 2017 :***

*Le budget tel que présenté, a reçu un avis favorable de la Commission des Finances du 27 octobre.*

*Néanmoins, compte tenu du fait que le budget tel que présenté est irréaliste, car n'intégrant aucune contrainte budgétaire, il est demandé aux services de bien vouloir préparer rapidement un Budget Primitif 2018 réaliste basé sur une baisse de fiscalité de l'ordre de 17% pour la CCIT de Meurthe-et-Moselle et une baisse de la fiscalité pour les services support à minima du même montant.*

***Le Bureau du 30 octobre 2017 a validé cet avis***

***L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2018 tel que présenté.***

*Toutefois, l'Assemblée Générale constate que le Budget Primitif 2018 tel que présenté suivant les consignes nationales de CCI France n'intègre aucune contrainte budgétaire prévue dans le Projet de la Loi des Finances 2018. Il est demandé aux services de préparer rapidement un Budget Primitif 2018 réaliste basé sur une baisse de fiscalité de l'ordre de 17% pour la CCIT de Meurthe-et-Moselle.*

## 4 Schéma organisationnel de la CCI

### Annexe 3 : Organigramme de la CCI

Le Président François PELISSIER propose d'organiser la chambre en cinq pôles opérationnels :

- Direction Communication
- Direction de la Formation et de l'Emploi
- Direction Services aux Entreprises et aux Territoires
- Direction Entrepreneuriat
- Direction Aménagement et Infrastructures

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité l'organigramme tel que présenté.*

Sous la Direction Aménagement et Infrastructures on trouvera trois filiales : Racine, SE3M, GNA ce qui permet d'être autonome pour la gestion et l'exploitation de la MEI, de l'Aéropôle et de la plate-forme multimodale.

Il est proposé de créer sous la Direction Services aux Entreprises et aux Territoires une entité « conseil » dont la dénomination sociale reste à trouver, permettant de passer en mode autonome avec plus de facilités de gestion, de réactivité sur le marché et de pouvoir travailler avec différents prestataires en pleine autonomie.

Une réflexion similaire est également engagée au sein de la Direction Formation et Emploi mais qui n'est pas encore aboutie. Sous cette Direction on trouve déjà deux filiales : E2C et GECCILOR.

Sous la Direction Communication il est proposé de créer une entité EcoStar qui permettrait la gestion d'un certain nombre d'évènements tels que : Dîner de l'Entreprise, Business Cool Festival, Forum économique etc et rentrer dans une véritable logique entrepreneuriale.

Ces SASU seraient dotées d'un capital, la CCI serait l'actionnaire unique.

## 5 Syndicat Mixte Meurthe-et-Moselle

Le 1<sup>er</sup> Vice-président Gilles SCHAFF rappelle :

### Le Contexte

---

- Loi Notre : La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, qui applique désormais le **principe de spécialisation des départements et des régions**, a entraîné une diminution de la liste de compétences du département.
- Les départements doivent donc transférer les zones d'activité dont ils sont propriétaires à la commune ou l'EPCI à fiscalité propre. « Il appartient aux acteurs locaux de s'accorder sur les conditions de cette cession », précise la circulaire.

## **La Situation actuelle :**

---

### **Abandon de la piste Région Grand EST :**

Il avait été évoqué la possibilité de substitution du département par la Région au sein des Syndicats mixtes. En l'absence de confirmation formelle de sa volonté d'intégrer la gouvernance de la gestion des zones, il a été fait le choix de ne pas s'engager dans cette direction et de laisser la possibilité aux intercommunalités de se retourner vers la région si elles le souhaitent une fois les transferts effectués

### **Transfert des Zones d'activités au Communautés de communes :**

Il est convenu que les modalités de transfert et de remboursement des avances remboursables seront arrêtées entre les parties prenantes (intercommunalités, concessionnaire, membres des syndicats mixtes) et seront traduites par la signature d'un protocole entre les parties prenantes, mécanisme validé par le préfet.

Un travail technique sur les incidences financières et fiscales de ce transfert en lien avec les intercommunalités concernées est actuellement mené avec les services de l'Etat, les membres des syndicats mixtes dont la CCIT, afin notamment d'étudier les conditions d'un échelonnement du remboursement des avances.

Enfin, dans le cadre des dissolutions, une fois les transferts des ZAE effectués, sera établi l'actif et le passif de ces syndicats. La différence (boni ou dette) sera à partager entre les membres sur la base des clefs de financement au fonctionnement à savoir 90% CD54 et CCIT54 10 %.

## **L'Etat des lieux : Syndicats mixtes en Meurthe et Moselle.**

---

Il reste deux syndicats mixtes en exercice :

- **Le Syndicat Mixte MetM sud créé en 1960 :**

Fonctionnement CD54 90% et CCI54 10%

Trésorerie disponible 5.607k€

Zones d'activités :

- *ZAC de DOMBASLE ROSIERES (27,25ha + 9ha de terres agricoles, 40ha de terrains urbanisables, 5,1ha viabilisés)*

*Avance remboursable de 1.800 K€ à récupérer selon négociation*

- *ZAC de TOUL – VILLEY st ETIENNE (158,6ha dont 48ha de périmètre opérationnel)*

*Avance remboursable de 2.227K€ à récupérer selon négociation*

### **Impact CCI54**

**Bonis de liquidation à minima de la trésorerie disponible soit 560.000€ pour la CCI**

**En complément le remboursement des avances remboursables consenties sur les deux zones d'activités en fonction des négociations et étalement sur 5/8 ans. Soit dans le meilleur des cas, pour la CCI 400.000€ supplémentaires.**

- **Le Syndicat pour le développement industriel de la région de Briey créée en 1966 :**

Fonctionnement 50%CD54, 40%CCI, 10%collectivités

Garantie d'emprunt contracté en 2008 pour 20 ans sur opération immobilière Group ANTOLIN.  
ZAC de Jarny Giraumont

- La zone industrielle de Jarny-Giraumont : les principales entreprises présentes

Enseigne	Activité
Grupo Antolin	Sous-traitant Sovab fabrication de sièges
Metra Mestrole	Fabrication appareils mesures et régulation des fluides
Lesportes	Maçonnerie
Hilger	Chauffage

**Impact CCI54**

**En cas de dissolution : il est prévu la transformation des avances remboursables en subvention d'équilibre et une participation complémentaire de 1.400K€ pour l'équilibre financier de la zone d'activité. Soit 560.000€ pour la CCI54.**

**En cas de reprise et maintien du syndicat mixte par les collectivités, la CCI54 peut rester copropriétaire ou membre du syndicat mixte. Position à clarifier lors des négociations.**

**La garantie d'emprunt sur opération immobilière du Group Antolin demeure jusqu'à échéance 2028. Avec un en-cours garanti total de 1.281.214 €**

*L'Assemblée Générale prend acte.*

## **6 Participation au capital de la SEM Métropolitaine**

Le Président François PELISSIER présente le projet de délibération relative à la participation au capital de la SEM Métropolitaine.

### **Projet de délibération : Participation au capital de la SEM Métropolitaine**

**Vu**

- le code de commerce,
- le Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle,

**Considérant que**

La Métropole du Grand Nancy a pour ambition de faire du territoire du Grand Nancy un territoire incontournable pour entreprendre et innover au sein de la Région Grand Est.

Ses objectifs sont les suivants :

- renforcer et animer l'écosystème d'innovation
- repositionner le Technopôle Henri Poincaré parmi les plus dynamiques de France

C'est pourquoi Grand Nancy Métropole souhaite constituer une Société d'Economie Mixte (SEM) pour accompagner des projets innovants et des démarches d'innovation des entreprises.

### **Capital social**

Le capital social pressenti en l'état des évaluations financières à hauteur de 500 000 € et doit être détenu majoritairement par les collectivités territoriales (51% minimum) et à 15% minimum par des structures privées.

En l'état des échanges avec les partenaires, la répartition prévisionnelle serait la suivante :

- Métropole du Grand Nancy : 27 %, soit 135 000 €,
- Conseil Régional Grand Est : 24 %, soit 120 000 €,
- Caisse des Dépôts : 10 %, soit 50 000 €,
- Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine : 10 %, soit 50 000 €,
- Université de Lorraine : 10 %, soit 50 000 €,
- CHRU de Nancy : 10 %, soit 50 000 €,
- Autres partenaires privés : 45 000 €.

*L'Assemblée Générale de la CCIT de Meurthe-et-Moselle, réunie le 27 novembre 2017 dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy, sous la présidence de François PELISSIER,*

- après avoir constaté que le quorum est atteint,
- après avoir entendu le rapport de François PELISSIER, Président

Dans l'attente de la clarification des missions de la SEM et de la validation des accords initialement conclus, il est demandé à l'Assemblée Générale de donner un accord de principe sur :

- La participation de la CCI Métropole au sein la SEM
- La participation au capital de la SEM à hauteur de 50 000€

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la délibération proposée.*

## **7 SASU « Evènementiel »**

Eric TAVERNE, Directeur de la Communication présente le projet de création de la SASU.

## **Présentation du projet de création de la SASU Ecostar**

La CCIT 54 crée une SASU dédiée à l'évènementiel.

La dénomination sociale sera Ecostar.

L'associé unique sera la personne morale CCI 54

Le siège social sera au 53 rue Stanislas 54000 Nancy

La CCI abondera la création de la Sasu avec un versement de maximum 200 K€

L'apport en trésorerie est estimé à minima à 50 000 euros.

### **L'activité**

- Code APE : 7022 Z (Conseil pour les affaires et la gestion),

### **Objet**

*A titre principal* : la prestation de services en mission de conseil, d'expertise de financement et d'action pour l'accompagnement de projets dans le secteur évènementiel, toute activités de commerce ou civiles en tant qu'actions de soutien aux évènements. Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

*A titre secondaire* : la stratégie évènementielle et de communication, les moyens et outils de promotion et d'animations pouvant servir les manifestations à caractère économique utiles aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, artisans, agriculteurs, responsables d'organismes publics et parapublics, président d'associations...

et plus généralement toute activité de nature à contribuer au développement économique d'un territoire et la valorisation de son économie.

### **Moyens**

#### *Locaux*

Ecostar Event occupera 3 bureaux équipés de bureautique professionnelle au sein de la CCI Grand Nancy Métropole.

#### *Humains*

Le personnel sera composé au lancement de 2 salariés en CDI.

### **Prestations**

#### *Ventes*

Ecostar assure 5 types de prestations :

- La coordination de manifestation CCI (commission de 10% sur le montant global)
- Le pilotage de manifestation CCI (commission de 20% sur le montant global)
- Régie publicitaire et partenariats (commission de 30% sur le montant global)
- La vente directe à un client (marge de 20%)
- L'apport d'affaires pour des agences évènementielles, de communication, des prestataires techniques (commission de 25% sur le montant global)

### **Charges**

Ecostar assume une masse salariale annuelle chargée de l'ordre de 120 000 euros ainsi que le règlement de ses Impôts, taxes, fournitures, frais administratifs, assurances, Mutuelle, publicité, déplacements, parking, missions, réceptions, informatique-téléphonie, expert comptable RH... pour

un montant annuel de l'ordre de 38 000 euros.

### **Positionnement**

Ecostar assure un accompagnement des grands Evènements économiques, des foires & salons professionnels, en matière de communication, de régie publicitaire, de partenariats, de gestion des Espaces & du patrimoine, d'outils de promotion ou d'offre de déplacements personnalisés.

### **Social**

Convention collective nationale du personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire.

Rémunération fixe + 13° mois + commissions sur vente dépassant l'objectif.

Dans le contexte national actuel où le gouvernement risque de demander aux CCI de se concentrer uniquement sur le service régalien, cette démarche permet de pérenniser cette activité de la chambre.

Le débat est ouvert, les élus demandent des précisions sur :

- L'objet social des SASU,
- L'ouverture du capital,
- Le positionnement des SASU sur le champ concurrentiel.

Gilles SCHAFF rappelle que le même débat a été engagé pour la création de GECCILOR et la question du champ concurrentiel se posait déjà. Il ne faut pas oublier que la raison essentielle de ces projets est d'offrir un service complémentaire aux entreprises.

François PELISSIER rappelle que les missions confiées à la SASU « Conseil » seront concentrées sur le CCI MAP, celle de la SASU « Evènementiel » sur l'organisation des manifestations déjà existantes telles que Business Cool Festival, les dîners de l'entreprise, forum économique etc...

Didier VAUCOIS précise qu'aujourd'hui une part de la taxe permet d'assumer ces missions, dans le futur, il n'est pas certain de pouvoir y consacrer cette ressource financière qui sera concentrée sur les activités régaliennes. C'est pourquoi, afin de ne pas perdre ce savoir faire il est proposé de promouvoir les prestations payantes.

François PELISSIER rappelle qu'il s'agit des filiales de la CCI dont les activités et missions seront limitées par ce qui a été développé par la CCI. Ces activités seront gérées par les élus de la CCI qui voudront se positionner sur le sujet. La stratégie des filiales passe par les décisions prises en commissions. L'objectif de la CCI c'est d'équilibrer ses comptes, ce n'est pas de faire du résultat mais d'être dans une dynamique qui aide au développement économique en lien avec les territoires. François PELISSIER rappelle que la CCI fait 20 M€ dans la formation, 500 K€ dans le transport routier et le multimodal car elle remplit une vraie mission d'animation économique du territoire. Notre intérêt c'est de défendre l'animation économique et tous nos ressortissants et d'être en capacité d'offrir les prestations aux entreprises de notre territoire.

Gilles SCHAFF précise que les activités des filiales « infrastructures » font partie des débats de la Commission Infrastructures et Territoires. Le débat se porte sur l'objet social susceptible d'évoluer et le fait de développer les activités qui sortiront de nos activités classiques. Aujourd'hui, nous devons acter la création de ces SASU et ensuite dans les commissions ad hoc devra se tenir le débat sur l'élargissement et le périmètre des activités.

François PELISSIER ajoute qu'une fois créés, le devenir de ses outils est une décision qui

appartient aux élus de la CCI.

Deux aspects semblent intéressants :

- L'activité de service que nous faisons autour de CCI Map,
- L'activité de communication développée autour du Business Cool Festival, Forum économique et des dîners de l'entreprise.

Les élus, porteurs de ces deux projets proposent de mettre ces activités dans des filiales comme celles que nous avons aujourd'hui, de les doter d'un minimum de capital, et permettre aux collaborateurs de pouvoir développer et assurer ces missions.

C'est une architecture complètement évolutive qui aujourd'hui préserve notre trésorerie, préserve nos collaborateurs et nous permet de continuer ces activités.

Sur proposition de Daniel CERUTTI, en complément du Conseil de Gestion et afin de garantir que les décisions prises au sein des filiales soient en adéquation avec l'activité, il est décidé de mettre en place un Conseil d'Orientation et de désigner ses membres.

Le Président François PELISSIER soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale la délibération relative à la création de la SASU.

### **Projet de délibération sur la Création de la SASU Ecostar**

**Vu**

- le code de commerce,
- le Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle,
- l'avis de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2017,
- l'avis du Bureau en date du 30 octobre 2017,

**Considérant**

- la volonté de la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle de créer une SASU dédiée, dont la chambre sera l'actionnaire unique, selon les caractéristiques suivantes :
  - ✓ Capital de la société : maximum 200 000 euros,
  - ✓ Code APE : 7022 Z (Conseil pour les affaires et la gestion),

**Objet**

*A titre principal* : la prestation de services en mission de conseil, d'expertise de financement et d'action pour l'accompagnement de projets dans le secteur évènementiel, toute activités de commerce ou civiles en tant qu'actions de soutien aux évènements. Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

*A titre secondaire* : la stratégie évènementielle et de communication, les moyens et outils de promotion et d'animations pouvant servir les manifestations à caractère économique utiles aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, artisans, agriculteurs, responsables d'organismes publics et parapublics, président d'associations...

et plus généralement toute activité de nature à contribuer au développement économique d'un territoire et la valorisation de son économie.

***L'Assemblée Générale de la CCIT de Meurthe-et-Moselle, réunie le 27 novembre 2017 dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy, sous la présidence de François PELISSIER,***

- après avoir constaté que le quorum est atteint,
- après avoir entendu le rapport de François PELISSIER, Président,

**Approuve et valide** à la majorité, avec dix-sept voix pour et deux voix contre :

- la création de la SASU,
- le montant du capital de maximum 200 000 euros,
- l'apport en trésorerie par la CCI de Meurthe-et-Moselle de 50 000 euros minimum,
- la désignation des membres du conseil de gestion :

François PELISSIER, Daniel CERUTTI, Jacques-Philippe CHEVALIER, Gilles SCHAFF

- la désignation de membres du conseil d'orientation :

François PELISSIER, Brigitte MEYER, Daniel CERUTTI, Jacques-Philippe CHEVALIER, Daniel RODER, Gilles SCHAFF

***L'Assemblée Générale approuve à la majorité avec 17 voix pour et 2 voix contre la délibération proposée.***

## 8 SASU « Conseil »

Gilles ROUX, Directeur Services aux Entreprises et Territoires présente le projet de création de la SASU.

La CCIT 54 crée une SASU dédiée à une activité de conseil en entreprise.

La dénomination sociale sera EcoPreformance.

L'associé unique sera la personne morale CCI 54

Le siège social sera au 53 rue Stanislas 54000 Nancy.

La CCI abondera la création de la Sasu avec un versement de maximum 200 K€.

L'apport en trésorerie est estimé à minima à 50 000 à euros.

### L'activité

- Code APE : 7022 Z (Conseil pour les affaires et la gestion),

### Objet

*Société de conseil* et d'accompagnement en management.

*A titre principal* : prestation de services conseil et assistance aux entreprises et aux services publics en matière de planification, d'organisation, de recherche du rendement, de contrôle, d'information de gestion, etc.

*A titre secondaire* : prospection commerciale et démarchage d'entreprises

### Moyens

#### *Locaux*

1 bureau équipé de bureautique professionnelle au sein de la CCI Grand Nancy Métropole.

#### *Humains*

1 personne en 2017

En fonction du déploiement de l'activité ; tout nouvel emploi est conditionné au potentiel de C.A.

## **Prestations**

### 1. Activité de Conseil : le Time SHARING de l'expertise

Nous proposons de créer un service de « Time Sharing ExpertCCI» qui permet de recourir à un professionnel de haut niveau de compétence, selon un rythme variable dans le temps, en fonction de charges de travail ou de projets, tout en respectant le niveau souhaitable des charges d'exploitation de l'entreprise.

### 2. Activité de Coaching : we don't need experts, we need expertise

Le coach d'entreprise contribue à divers niveaux au progrès de l'entreprise.

Il permet d'améliorer les performances de l'entreprise, du dirigeant et/ou de ses employés dans le temps. Il permet au dirigeant de développer son potentiel et de mettre en place une bonne stratégie de transformation de l'entreprise, de développement et de gestion. Il peut permettre aussi à résoudre les problèmes de communication dans l'entreprise.

### 3. -Activité de Formation :

- Intervention et formation en entreprise,
- Team building

### 4. -Activité commerciale

- Apporteur d'affaires aux différents services CCI
- Commercialisation de prestations ciblées
- Commercialisation Catalogue Formation,

## **Charges**

EcoPerformance assume une masse salariale annuelle chargée de l'ordre de 60 000 euros ainsi que le règlement de ses Impôts, taxes, fournitures, frais administratifs, assurances, Mutuelle, publicité, déplacements, parking, missions, réceptions, informatique-téléphonie, expert comptable RH... pour un montant annuel de l'ordre de 38 000 euros.

## **Social**

Convention collective nationale du personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire.

Rémunération fixe + 13° mois + commissions sur vente dépassant l'objectif.

Le Président François PELISSIER soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le projet de délibération relative à la création de la SASU.

## **Projet de délibération sur la Création de la SASU EcoPerformance**

### **Vu**

- le code de commerce,
- le Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle,
- l'avis de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2017,
- l'avis du Bureau en date du 30 octobre 2017,

### **Considérant**

- la volonté de la CCI de Meurthe-et-Moselle de créer une SASU dédiée, dont la chambre sera l'actionnaire unique, selon les caractéristiques suivantes :
  - ✓ Capital de la société : maximum 200 000 euros,
  - ✓ Code APE : 7022 Z (Conseil pour les affaires et la gestion),

### **Objet**

*Société de conseil et d'accompagnement en management.*

*A titre principal* : prestation de services conseil et assistance aux entreprises et aux services publics en matière de planification, d'organisation, de recherche du rendement, de contrôle, d'information de gestion, etc.

*A titre secondaire* : prospection commerciale et démarchage d'entreprises

*L'Assemblée Générale de la CCI de Meurthe-et-Moselle, réunie le 27 novembre 2017 dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy, sous la présidence de François PELISSIER,*

- Après avoir constaté que le quorum est atteint,
- Après avoir entendu le rapport de François PELISSIER, Président,

***Approuve et valide*** à la majorité avec dix-huit voix pour et une voix contre :

- la création de la SASU,
- le montant du capital de maximum 200 000 euros,
- l'apport en trésorerie par la CCI de Meurthe-et-Moselle de 50 000 euros minimum,
- la désignation des membres du conseil de gestion :

François PELISSIER, Daniel CERUTTI, Jacques-Philippe CHEVALIER, Gilles SCHAFF

- la désignation des membres du conseil d'orientation :

François PELISSIER, Daniel CERUTTI, Jacques-Philippe CHEVALIER, Gilles SCHAFF, Thierry GIGOUT, Daniel RODER.

***L'Assemblée Générale approuve à la majorité avec 18 voix pour et 1 voix contre la délibération proposée.***

## 9 Convention Pôle Entrepreneurial

Le Président François PELISSIER informe que le Pôle Entrepreneurial est un label et l'expression d'une volonté partagée entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Nancy Métropole Meurthe et Moselle et les principaux opérateurs de la chaîne d'appui à la création d'entreprise, de déployer et coordonner des services en direction des créateurs et des entreprises.

Une convention de collaboration va être signée entre la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Université de Lorraine, le CAREP et ALEXIS.

Celle-ci sera ancrée sur la Métropole du Grand Nancy et déclinée sur les 4 territoires du département.

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la création du Pôle Entrepreneurial.*

## 10 CAREP : Stratégie de développement, participation au capital

Le Président François PELISSIER présente le projet de délibération sur la stratégie de développement du CAREP et la participation au capital.

**Vu**

- le code de commerce,
- le Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle,
- l'avis du Bureau en date du 30 octobre 2017

**Considérant que**

- La Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Nancy Métropole Meurthe et Moselle se voit obligée de reformater son rôle dans le paysage de la création, reprise et transmission d'entreprises.
- Les antennes, filiales et partenaires doivent devenir sur chaque territoire de véritables «pôles entrepreneuriaux» regroupant l'ensemble des services offerts et nécessaires.
- La stratégie d'installation, à minima, sur chaque antenne de la CCI 54 d'une pépinière d'entreprises correspond à cette volonté de coordination et d'efficience mais aussi à la nécessité d'optimiser nos ressources, avec la baisse à venir de la fiscalité.
- La stratégie sur la collaboration avec HOMEGAL sur Briey/Joeuf et la prise de parts majoritaires au CAREP.
- Le nombre total de parts totales actuelles est de 560, dont 307 (54,8%) sont ou vont être détenues rapidement par la CCI 54 :
  - ✓ 78 parts appartenant à la CCI 54
  - ✓ 100 parts achetées à SEMAPHORE
  - ✓ 50 parts rachetées au PETR

- ✓ 50 parts rachetées à ILP/SADEPAR
- ✓ 20 parts rachetées à la CCI 57
- ✓ 9 parts rachetées à la CCI 88

Avec cette augmentation de capital, nous détiendrons 382 parts sur 635, soit 60,1% du capital.

***L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité :***

***La participation à l'augmentation de capital réservée du CAREP, pour un total de 75 parts à la valeur nominale de 2.000 € soit 150.000 €***

***Le versement du montant global de 150 000 € sur le compte courant d'associés de la société CAREP en novembre 2017, puis transformation en capital social.***

## **11 Modification du Règlement intérieur**

La Directrice Générale Lina GILSON présente les modifications apportées au Règlement Intérieur de la CCI :

1. Préambule : Mise à jour des textes spécifiques à la CCIT de Meurthe-et-Moselle, des textes législatifs et des textes réglementaires (décrets et arrêtés)
2. Chapitre 1<sup>er</sup> : Article 1-1 – Composition et définition des membres élus (suite à la suppression des sous-catégories)
3. Chapitre 9 : Les Commissions : suppression de la Section 5 : La commission paritaire locale (Disposition abrogée le 31 décembre 2012)
4. Article 12-5 : Accès au registre des déclarations d'intérêts

Le texte :

*« Le registre des déclarations d'intérêts est tenu à la disposition de toute personne qui a un intérêt légitime à en connaître et qui en fait la demande écrite au Président de la Chambre. La commission de prévention des conflits d'intérêt peut y avoir accès à tout moment. »*

Est remplacé par :

*« En vue d'assurer le secret des affaires au sens des articles L463-4 et R463-13 du code de commerce, le registre des déclarations d'intérêts n'est communicable qu'aux autorités judiciaires et aux corps d'inspection ainsi qu'auprès du Président de la commission de prévention des conflits d'intérêt qui peut y avoir accès à tout moment. »*

5. Annexes mises à jour :
  - Délégation de signature
  - Composition du Bureau
  - Composition des Commission Réglementaires
  - Organigramme succinct des services

La Directrice Générale Lina GILSON soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale la

proposition de délibération :

### **Proposition de délibération : Modification du Règlement Intérieur**

**Vu**

- le décret impérial du 21 novembre 1855 qui crée une Chambre de Commerce à Nancy,
- le code de commerce
- le règlement intérieur de la CCIT de Meurthe-et-Moselle,
- l'avis du Bureau du 30 octobre 2017,

*L'Assemblée Générale de la CCIT de Meurthe-et-Moselle, réunie le 27 novembre 2017 dans ses locaux 53 rue Stanislas à Nancy, sous la présidence de François PELISSIER,*

- après avoir pris connaissance des modifications proposées au règlement intérieur et avoir entendu le rapport de Lina GILSON, Directrice Générale,
- après avoir constaté que le quorum est atteint,
- approuve en totalité et adopte à l'unanimité les modifications du règlement intérieur portant sur :
  - Préambule : Mise à jour des textes spécifiques à la CCIT de Meurthe-et-Moselle, des textes législatifs et des textes réglementaires (décrets et arrêtés)
  - Chapitre 1<sup>er</sup> : Article 1-1 – Composition et définition des membres élus (suite à la suppression des sous-catégories)
  - Chapitre 9 : Les Commissions : suppression de la Section 5 : La commission paritaire locale (Disposition abrogée le 31 décembre 2012)
  - Article 12-5 : Accès au registre des déclarations d'intérêts

*Le Bureau du 30 octobre 2017 a donné un avis favorable*

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de délibération telle que présentée.*

## **12 Appels à cotisation**

La Directrice Générale Lina GILSON présente les appels à cotisation.

### **12.1 Initiative Val de Lorraine : Appel à cotisation du montant de 150 € au titre de l'année 2017**

**Pour mémoire** : L'Assemblée Générale du 27 juin 2016 a décidé le paiement de la cotisation.

*La Commission Services, industries, Filières clefs et Appui aux Entreprises et le Bureau ont donné un avis favorable au renouvellement de cette cotisation.  
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de cette cotisation.*

## 12.2 Initiative Grand Nancy : Appel à cotisation du montant de 200 € au titre de l'année 2017

**Pour mémoire** : L'Assemblée Générale du 27 juin 2016 a décidé le paiement de la cotisation.

*La Commission Services, industries, Filières clefs et Appui aux Entreprises et le Bureau ont donné un avis favorable au renouvellement de cette cotisation.  
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de cette cotisation.*

## 12.3 SCALEN : Appel à cotisation du montant de 20 € au titre de l'année 2017

**Pour mémoire** : L'Assemblée Générale du 12 décembre 2016 a décidé le paiement de la cotisation pour l'année 2016.

*La Commission Services, industries, Filières clefs et Appui aux Entreprises et le Bureau ont donné un avis favorable au renouvellement de cette cotisation.  
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de cette cotisation.*

## 12.4 Seine Moselle Rhône : Appel à cotisation du montant de 431 € au titre de l'année 2017

**Pour mémoire** : L'Assemblée Générale du 12 décembre 2016 a décidé le paiement de la cotisation pour l'année 2016.

*La Commission Infrastructures et Territoires et le Bureau ont donné un avis favorable au renouvellement de cette cotisation.  
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de cette cotisation.*

## 12.5 Club Affaires Stanislas : Appel à cotisation du montant de 350 € au titre de la saison 2017-2018

**Pour mémoire** : L'Assemblée Générale du 12 décembre 2016 a décidé le paiement de la cotisation pour la saison 2015-2016.

*Le Bureau a donné un avis favorable au renouvellement de cette cotisation  
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de cette cotisation.*

## 12.6 Initiative Pays Haut : Appel à cotisation du montant de 80 € au titre de l'année 2017

**Pour mémoire** : L'Assemblée Générale du 28 mars 2017 a décidé le paiement de la cotisation pour l'année 2016.

*Le Bureau a donné un avis favorable au renouvellement de cette cotisation  
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de cette cotisation.*

## **12.7 Mission Locale du Lunévillois : Appel à cotisation du montant de 15 € au titre de l'année 2017**

**Pour mémoire :** Il s'agit d'une première demande de cotisation de la part de la structure suite au changement de statuts de la Mission Locale du Lunévillois.

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de cette cotisation.*

## **13 Demandes de subvention**

Le Président François PELISSIER présente les demandes de subvention.

### **13.1 Tribunal de Commerce de Briey : demande de subvention au titre de l'année 2017**

Le Président du Tribunal de Commerce de Briey nous sollicite pour le renouvellement au titre de l'année 2017, des deux subventions annuelles accordées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle, la première destinée au Tribunal (fonds de concours) du montant de 3 300 € (soit 300 € par juge), la seconde à l'Association des Juges du Tribunal du montant de 1 750 €.

**Pour mémoire :** 3 300 € ont été versés en 2017 au titre de l'année 2016 pour le Tribunal (fonds de concours) et 1750 € pour l'Association des Juges.

*Le Bureau du 30 octobre 2017 a donné un avis favorable au paiement de cette subvention*

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le versement de cette subvention.*

### **13.2 Tribunal de Commerce de Nancy : demande de subvention au titre de l'année 2017**

Le Président du Tribunal de Commerce de Briey nous sollicite pour le renouvellement au titre de l'année 2017, des deux subventions annuelles accordées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle, la première destinée au Tribunal (fonds de concours) du montant de 7 200 € (soit 300 € par juge), la seconde à l'Association des Juges du Tribunal du montant de 2 750 €.

**Pour mémoire :** 7 200 € ont été versés en 2017 au titre de l'année 2016 pour le Tribunal (fonds de concours) et 2750 € pour l'Association des Juges.

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le versement de cette subvention.*

## **14 Demandes de désignations**

Le Président François PELISSIER présente les demandes de désignations.

### **14.1 Mission locale du Lunévillois : désignation d'un membre titulaire (collège des partenaires économiques et sociaux) en remplacement d'Olivier BERTRAND**

**Proposition :** Jean-Louis KAYSER

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation.*

### **14.2 Préfecture de Meurthe-et-Moselle, Direction départementale des Territoires : demande de désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement des Eaux Rupt de Mad Esch Trey (collège des usagers, des propriétaires fonciers, organisations professionnelles et des associations concernées)**

Par son courrier en date du 22 juin 2017 la Direction départementale des Territoires de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle nous informe de la création de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement (SAGE) des Eaux Rupt de Mad Esch Trey (Arrêté inter-préfectoral DDT-EEB-2017-060) et nous demande de désigner un représentant pour siéger au sein de cette commission, collège des usagers, des propriétaires fonciers, organisations professionnelles et des associations concernées.

**Proposition :** Sébastien PLAID

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation*

### **14.3 CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle) : désignation d'un membre titulaire en remplacement d'Erwan BERNARDE**

**Pour mémoire :** Membre titulaire : Gilles SCHAFF

**Proposition :** Brigitte MEYER

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation*

#### **14.4 CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole de Meurthe-et-Moselle) : désignation d'un membre suppléant (collège commerce indépendant) en remplacement d'Erwan BERNARDE**

**Pour mémoire :**

Membre titulaires : Pascal CARRERAS (*distribution en général*), Marie de METZ NOBLAT (*commerce indépendant*)

Membres suppléants : Gilles SCHAFF (1er Vice-Président) (*distribution en général*)

**Proposition :** André CARLOTTI

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation*

#### **14.5 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites : désignation d'un membre suppléant en remplacement d'Erwan BERNARDE**

**Pour mémoire :** Membre titulaire : Olivier BERTRAND

**Proposition :** La Commission Commerce et Tourisme n'a pas fait de proposition de désignation

*Le Bureau propose de ne pas procéder au remplacement*

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation*

#### **14.6 Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs : désignation d'un membre suppléant en remplacement d'Erwan BERNARDE**

**Pour mémoire :** Membre titulaire : Gilles SCHAFF

**Proposition :** Emilie DULAC

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation*

#### **14.7 CODERST (Conseil départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) : désignation d'un membre suppléant en remplacement d'Erwan BERNARDE**

**Pour mémoire :** Membre titulaire : Gilles SCHAFF

**Proposition :** Emilie DULAC

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation*

**14.8 EPTB Meurthe-Madon (comité de pilotage études PAPI Meurthe) :  
désignation d'un membre suppléant en remplacement d'Erwan  
BERNARDE**

**Pour mémoire** : Membre titulaire : Stéphane MORETTI

**Proposition** : Sébastien PLAID

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation*

**14.9 EPTB Meurthe-Madon (comité de pilotage études PAPI Madon) :  
désignation d'un membre suppléant en remplacement d'Erwan  
BERNARDE**

**Pour mémoire** : Membre titulaire : Stéphane MORETTI

**Proposition** : Sébastien PLAID

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation*

**14.10 Faculté des Sciences et Technologies - FST (Conseil de la Faculté) :  
désignation d'un membre titulaire en remplacement d'Arnaud  
GUILLEMIN**

**Pour mémoire** : Membre suppléant : Lina GILSON

**Proposition** : Yannick LEPORC

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation*

**14.11 ENSIC - Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques  
(Conseil) : désignation d'un membre titulaire en remplacement  
d'Arnaud GUILLEMIN**

**Pour mémoire** : Membre titulaire : Marianne MAURICE (*voix consultative*)

**Proposition** : Fabien LO PINTO

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation*

**14.12 Faculté du Sport-UFR STAPS (Conseil d'Unité) : désignation d'un  
membre suppléant en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN**

**Pour mémoire** : Membre titulaire : Lina GILSON

**Proposition** : Yannick LEPORC

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation*

**14.13 ISAM-IAE NANCY – Université de Lorraine (Conseil) : désignation d'un membre suppléant en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN**

**Pour mémoire :** Membre titulaire : Lina GILSON

**Proposition :** Delphine MANZANO

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation*

**14.14 ADER Investissements : désignation d'un membre suppléant en remplacement de Boris OUARNIER**

**Pour mémoire :**

Membre titulaire : François PELISSIER

Membres suppléants : Jean BOONEN, Jacques CHEVALIER

**Proposition :** Philippe REGNIEZ

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation*

**14.15 APROFIN : désignation d'un membre suppléant en remplacement de Boris OUARNIER**

**Pour mémoire :**

Membre titulaire : Arnaud HABRANT

**Proposition :** Membres suppléants : Jean BOONEN, Jacques CHEVALIER

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation*

**14.16 Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy (Comité des Moyens, des Ressources et des Personnels) : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant**

**Proposition :**

Membre titulaire : Fabien LO PINTO

Membre suppléant : Lina GILSON

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation*

**14.17 LORPM (CA), anciennement INFOLLOR : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant**

**Proposition :**

Membre titulaire : Fabien LO PINTO

Membre suppléant : Lina GILSON

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation*

#### **14.18 Maison de l'Emploi du Grand Nancy : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant**

**Proposition :**

Membre titulaire : Fabien LO PINTO

Membre suppléant : Lina GILSON

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation*

#### **14.19 Association Rives de Meurthe : désignation d'un membre suppléant et d'un membre titulaire**

**Proposition :**

Titulaire : Brigitte MEYER

Suppléant : Yannick LEGAY

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation*

#### **14.20 Commission de vidéo-protection (Préfecture de Meurthe-et-Moselle) : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant**

Par son courrier en date du 27 octobre 2017 le Préfet de Meurthe-et-Moselle nous sollicite pour le renouvellement de membre titulaire et membre suppléant au sein de la Commission de vidéo-protection. La commission se réunit tous les deux mois.

**Proposition :**

Titulaire : Yves SCHULTZ

Suppléant : Richard ENGEL

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation*

#### **14.21 ENORGA (Centre de gestion) : désignation d'un membre titulaire**

**Proposition :** Yves SCHULTZ

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation*

### **15 Avis de la CCI sur les documents de projets d'urbanisme**

Le Président François PELISSIER rappelle que le code de l'urbanisme stipule que les CCI, représentant les entreprises, sont des personnes publiques associées. A ce titre, elle participe à l'élaboration ou à la révision des PLU.

Dans ce cadre, elles sont consultées sur les projets de documents d'urbanisme et de planification territoriale (ce qui englobe, notamment, Schéma de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme, Aire de Mise en valeur de l'Architecture...)

La CCI rend un **avis consultatif** sur les projets arrêtés et soumis par les conseils municipaux.

### 15.1 PLU de Francheville (C.C. Terres Toulouses)

- Procédure : révision du POS et transformation en PLU
- Maire : Bernard Drouin
- Population 2014 : 281 habitants
- Activités : 7 établissements inscrits au R.C.S.

– **Pas de remarque sur l'économie générale du projet.**

*Proposition d'avis CCI : avis favorable.*

*Le Bureau du 30 octobre 2017 a validé cet avis.  
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cet avis.*

### 15.2 PLU de Gye (C.C. Terres Toulouses)

- Procédure : révision du PLU
- Maire : Michel Noisette
- Population 2014 : 219 habitants
- Activités : 4 établissements inscrits au R.C.S.

– **Pas de remarque sur l'économie générale du projet.**

*Proposition d'avis CCI : avis favorable.*

*Le Bureau du 30 octobre 2017 a validé cet avis  
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cet avis.*

### 15.3 PLU de Noviant-aux-Prés (C.C. Terres Toulouses )

- Procédure : révision du POS transformé en PLU
- Maire : François Mansion
- Population 2014 : 265 habitants
- Activités : 10 établissements inscrits au R.C.S.

#### **Principaux enjeux identifiés**

- Evolution de la zone d'activité artisanale de l'Orme

### **Principaux points de la position de la CCI**

- La commune est entrée dans le giron de la nouvelle communauté de communes des Terres Toulouises. Le foncier économique revient à la nouvelle intercommunalité. A ce titre, il convient de mieux justifier le projet d'extension de la zone artisanale de l'Orme (+1,61 ha portant la surface totale à 4,29 ha) dans le cadre de la politique communautaire concernant les zones d'activités. Il s'agit avant tout d'optimiser la gestion du portefeuille d'actifs fonciers et d'assurer une vraie cohérence d'un accueil qualitatif des entreprises dans le territoire.
- Le règlement de la zone UX (zone artisanale) est trop restrictif notamment sur les ICPE qui ne sont pas autorisées. Sur cette zone, il serait souhaitable d'admettre a minima les installations soumises à déclaration et d'interdire toutes les habitations y compris celles destinées au gardiennage. En effet, la règle est bien souvent dévoyée sur ce sujet et pose des problèmes fonctionnels importants au sein des zones d'activités (conflits d'usage). Cette remarque est aussi valable pour la zone 1AUX.
- Enfin, il faut lever l'ambiguïté de l'article UX 12 (stationnement) qui fait mention de salles de spectacles et de conférences et de foyers de personnes âgées ou de jeunes travailleurs. De notre point de vue, il faut supprimer cette disposition réglementaire.

*Proposition d'avis CCI : avis réservé.*

*Le Bureau du 30 octobre 2017 a validé cet avis  
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cet avis.*

### **15.4 PLU de Bouvron (C.C. Terres Toulouises)**

- Procédure : révision du POS transformé en PLU
- Maire : Jean-Luc Lelièvre
- Population 2014 : 259 habitants
- Activités : 4 établissements inscrits au R.C.S.
- **Pas de remarque sur l'économie générale du projet.**

*Proposition d'avis CCI : avis favorable.*

*Le Bureau du 30 octobre 2017 a validé cet avis  
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cet avis.*

### **15.5 PLU de Thélod (C.C. Moselle et Madon)**

- Procédure : révision du POS transformé en PLU
- Maire : Anne-Marie ROTHON
- Population 2014 : 251 habitants
- Activités : 6 établissements inscrits au R.C.S.
- **Pas de remarque sur l'économie générale du projet.**

*Proposition d'avis CCI : avis favorable.*

*Le Bureau du 30 octobre 2017 a validé cet avis  
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cet avis.*

## **16 Point sur les marchés**

La Directrice Générale Lina GILSON informe sur les marchés passés en 2017 et les marchés à renouveler.

### **16.1 Marchés passés en 2017**

Un marché CCI54 concernant la fourniture de gros appareils électroménagers (pianos, auto cuiseurs etc. ...) pour les cuisines du Restaurant d'application a été réalisé en 2017 ( 43 k€ dont 60% de financement du Conseil régional) . Les matériels ont été installés en août et septembre 2017.

### **16.2 Marchés à renouveler**

La cellule achats marchés publics prépare le lancement des marchés suivants :

- Marché acheminement et fourniture de gaz pour le 1/7/2018
- Marché fourniture d'électricité à compter de 1/1/2019

Pour information :

Les marchés en cours d'élaboration par la CCI Grand Est qui concernent la CCI de Meurthe-et-Moselle sont :

- Marché gaz
- Marché fournitures de bureau
- Marché papier
- Marché assurances
- Marché assistance informatique
- Marche titres restaurant

*L'Assemblée Générale prend acte.*

## 17 Questions diverses

### 17.1 Concessions portuaires : appel d'offre

Le Président François PELISSIER informe que les concessions des ports de la Moselle (Nancy-Frouard, Metz et Thionville-Illange) arrivent à leur échéance de 50 ans, le 31 Décembre 2018.

La Chambre de Commerce de Meurthe et Moselle sont en train de boucler l'inventaire de fin de concession du port de Frouard.

Voies Navigables de France s'apprête à lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt intégrant un schéma de gouvernance unique sur l'ensemble des ports publics lorrains.

Ce schéma s'appuie sur 2 niveaux :

- Une gouvernance unique au sein d'un S.M.O. (Syndicat Mixte Ouvert) regroupant l'ensemble des collectivités concernées géographiquement (Etat, Région Grand Est, Communautés de Communes,...).
- Une exploitation de l'ensemble des sites placée sous une responsabilité unique via une S.E.M.O.P.

La Chambre de Commerce et d'Industrie va donc être amenée à répondre à cet A.M.I. et à l'appel d'offres qui suivra, sur l'ensemble du territoire lorrain.

#### *L'Assemblée Générale*

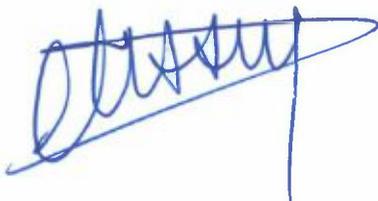
- *approuve la proposition de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt* intégrant un schéma de gouvernance unique sur l'ensemble des ports publics lorrains et à *l'appel d'offres* qui suivra, sur l'ensemble du territoire lorrain,
- *autorise le Président à entreprendre toutes démarches et formalités et à signer tout acte nécessaire* à la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt et à l'appel d'offres relatifs aux concessions des ports de la Moselle (Nancy-Frouard, Metz et Thionville-Illange).

### 17.2 Calendrier des réunions institutionnelles 2018

#### *Annexe 4 : Calendrier des réunions institutionnelles 2018*

Le Président François PELISSIER demande si des personnes ont d'autres remarques à formuler. Dans la négative, et étant donné que l'ordre du jour est épuisé, il lève la séance à 21H15.

*Le Président,  
François PELISSIER*



*La Secrétaire,  
Christine BERTRAND*

